

L'ESSOR Fontenay-les-Briis : l'épilepsie grave prise en compte

Dans un peu plus d'un an, 40 adultes en situation de polyhandicap, souffrant bien souvent d'épilepsie grave, deviendront des Fontenaisiens. Originaires pour la plupart de L'Essonne, ils seront accueillis dans le tout nouvel établissement de l'association «L'ESSOR», en cours de construction allée de l'ancienne ferme école à Bel Air.

Ce foyer d'accueil médicalisé sera le fruit de la ténacité de parents d'enfants souffrants d'épilepsie réunis dans l'association «Vivre sa Vie». Dès 2001, ils ont milité pour aboutir à une telle construction en Ile de France. En effet, les adultes atteints de pluri handicaps concomitants à des épilepsies non stabilisées ne trouvent pas de structures réellement adaptées dans notre région et doivent aller en Bretagne, dans l'Orne, en Ardèche ou en Belgique pour être accueilli dans de bonnes conditions. Il comblera donc un besoin criant.

C'est unies que les deux associations ont participé à la réflexion menée par le Conseil général et la DDASS de l'Essonne dans le cadre du schéma départemental 2007/2011 en faveur des personnes handicapées. Leur partenariat a permis que, la réponse de L'ESSOR à l'appel à projets initié par les pouvoirs publics dès l'été 2007, soit finalement retenue.

L'architecture des bâtiments, au service du projet global d'accompagnement, prend en compte les conséquences de l'état de santé du public accueilli et a été pensé pour favoriser un accueil de qualité, respectueux de l'intimité des résidants, de leur sécurité. Un studio pour les familles favorisera le maintien des liens.

Construits à simple rez-de-chaussée dans une démarche de haute qualité environnementale, les locaux permettront à chaque personne accueillie de se repérer dans l'espace par l'attention portée à leur configuration. Le souci d'ouverture de l'établissement vers l'extérieur se traduit par l'existence d'un espace propice à l'organisation d'activités diverses ou d'expositions ouvertes à tous. Des arbres de haute tige seront plantés, un bosquet créé et un petit espace horticole aménagé.

Le jardin sera ainsi paysagé pour créer plusieurs espaces distincts les uns des autres.

Au regard des pathologies des résidants, la proximité d'un centre de soins est indispensable. Il s'agit en effet d'un élément essentiel pour les personnes souffrant d'épilepsie ; les crises surgissent à n'importe quel moment du jour ou de la nuit et nécessitent parfois des hospitalisations d'urgence. La présence à proximité du centre médical de Bligny nous a donc permis de signer une convention de partenariat dès la conception de notre projet.

Pour autant, une véritable équipe pluridisciplinaire sera salariée au sein de notre structure et assurera la prise en charge 24h sur 24 tout au long de l'année. Elle réunira une équipe de direction, des agents administratifs, plusieurs médecins dont un neurologue, un neuropsychologue, une assistante sociale, des moniteurs éducateurs, des aides médico-psychologiques, des animateurs, des moniteurs d'atelier, des éducateurs sportifs, un cadre de santé, des infirmières, un psychomotricien, un kinésithérapeute, un ergothérapeute, des aides soignants, des maitresses de maison, des cuisiniers, une lingère et des agents d'entretien.

Ces professionnels auront pour objectifs :

- d'offrir à chaque personne accueillie un cadre et un mode de vie sécurisant, adapté à sa situation de handicap,
- de lui permettre une vie personnelle épanouie,
- de constituer un lieu de vie conciliant des espaces personnels et des espaces plus collectifs,
- d'offrir un relais ou une alternative au seul milieu familial,
- d'assurer un suivi médical et paramédical adapté afin de prévenir l'aggravation des troubles,
- de limiter et pallier, autant que faire se peut, les conséquences sociales et psychologiques de la situation de handicap,
- d'agir de façon à prévenir un processus de vieillissement précoce et à prendre en compte ses conséquences.

Dans la pratique, ils réaliseront diverses prestations :

- un hébergement adapté, alliant un confort gratifiant, des équipements tenant compte de l'autonomie réduite et des dispositifs de sécurité facilitant l'intervention des professionnels ;

- une assistance dans les actes essentiels de la vie quotidienne ;

- un accompagnement personnalisé, chaleureux et attentif qui vise à l'autonomie optimale de chaque résidant ;

- l'organisation d'activités éducatives, culturelles et sociales sollicitant toutes les capacités existantes, les développant ou les maintenant, manière de prévenir l'involution précoce et de concourir à l'expression d'un sentiment de réussite et d'utilité ;

- une surveillance et un suivi médical spécialisé visant à prévenir l'aggravation ou la complication des troubles. Ce suivi sera particulièrement vigilant et assuré en liaison avec les hôpitaux si nécessaire, dans les cas d'épilepsie ;

- une écoute, un suivi et un soutien psychologique autant que de besoin ;

- une prise en charge médicale et paramédicale adaptée.

Les dossiers d'admission seront adressés à l'établissement par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les usagers et/ou leurs familles, des structures d'accueil, les services sociaux ou hospitaliers. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de l'Essonne ou, les cas échéant, du département francilien d'origine du futur résidant devra s'être prononcée en amont de leur examen par la direction de l'établissement.

Celles et ceux qui souhaitent mieux connaître les associations «L'ESSOR» et «Vivre sa Vie» peuvent se rendre sur leur site internet respectif :

www.lessor.asso.fr et www.vivresavie.fr .

Pascal Cordier,
Directeur général de L'ESSOR

